

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 48 (1990)

Heft: 3

Artikel: Métamorphose en Europe ou métamorphose de l'Europe?

Autor: Du Bois, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-139965>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

METAMORPHOSE EN EUROPE OU METAMORPHOSE DE L'EUROPE ?

Pierre du Bois
*Professeur, Institut universitaire
d'études européennes, Genève,
Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel*

"Nous savons que nous n'avons pas d'autre
choix que de retourner à l'Europe".

Vladimir Dlouhy, ministre de l'économie
de la République fédérale tchèque et slovaque¹.

Plus que jamais, l'Ouest est obsédé par l'Est, l'Est par l'Ouest et l'Europe par elle-même. Point de semaine, sinon de jour, sans déclaration, conférence, initiative qui portent sur l'Europe centrale et orientale et sur la grande Europe. Les idées et les projets ruisse�ent de partout. Répondre au changement par le changement, voilà le mot d'ordre d'aujourd'hui en Occident. Evoluant rapidement, la nouvelle "question d'Europe" est pour ainsi dire posée à tous les niveaux. Rencontres bilatérales, forums multilatéraux ne cessent d'en traiter. Tour à tour, le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne, l'Association européenne de libre-échange (AELE), la Conférence sur la coopération et la sécurité en Europe (CSCE), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Groupe des sept grands pays industrialisés (G7), l'Alliance Atlantique, l'Union de l'Europe occidentale ont été entraînés dans ce qui est devenu une sorte de maelstrom.

Au fond, comme le répètent à satiété les commentateurs, la guerre froide appartient désormais à l'histoire. La chute du communisme, du socialisme réel, autoritaire et bureaucratique, la fin de l'hégémonie soviétique à l'Est, la crise du Pacte de Varsovie et du Conseil d'assistance économique mutuelle, la réunification des deux Allemagnes, excitent l'imagination et déchaînent les envolées rhétoriques. Plus de mur, plus de rideau de fer mais, en revanche, l'espoir d'une nouvelle Europe, d'une grande Europe, ouverte d'Est en Ouest et rassemblée dans une Maison commune.

Mais pas n'importe laquelle. Celle qui est en train d'être esquissée est tout entière déterminée par l'Ouest. Valeurs occidentales. Conceptions économiques occidentales. Civilisation occidentale. En lieu et place du communisme, désormais politiquement, économiquement, moralement, idéologiquement discrédiété, triomphent la démocratie libérale, faite de droits de l'homme, de pluralisme, d'élections libres, d'état de droit, et

¹ Vladimir Dlouhy, Statement, Bruxelles, 4 juillet 1990.

l'économie de marché, c'est-à-dire le capitalisme. "Ce n'est pas l'Ouest qui dérive vers l'Est, mais bien l'Est qui est attiré vers l'Ouest"¹.

L'Europe sans mur ni rideau, c'est en quelque sorte l'Ouest étendu à l'Est. Avec l'acquiescement exprès de l'Europe centrale et orientale, saisie par la magie de l'Europe. Point - ou plus - de solution intermédiaire entre le socialisme et le capitalisme. Défendue ici ou là, l'idée - le mythe - de la troisième voie entre le socialisme et le capitalisme est vite démodée. Et dépassée. Toute ambiguïté sur l'objectif a disparu. Seules demeurent des variantes sur le cheminement. Les dernières déclarations de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en avril 1990 à Bonn et en juin à Copenhague illustrent la primauté absolue des valeurs occidentales. Reconnaissance pleine et entière par les trente-cinq - y compris l'URSS - de l'économie de marché et de la démocratie libérale.

Restent les menaces qui hypothèquent la restauration de l'Europe centrale et orientale et l'émergence de la grande Europe. Marasme économique chronique, accompagné d'explosions sociales, décalage, dans le temps, entre la transition politique, très rapide, et la transition économique, fort lente, survivance, ici ou là, des *establishments* staliens, corruption de la démocratie et de la société sous l'effet de la course au pouvoir et à l'enrichissement, absence de culture de l'économie de marché, montée des nationalismes, conditionnée par la renaissance de la mémoire historique et les atteintes aux droits des minorités, vide idéologique et moral. La mort des totalitarismes n'exclut pas la résurgence des incertitudes. Au contraire. De nouveaux dangers sont suspendus sur l'Europe.

Aussi, le sens des urgences, éveillé par le chaos où plonge l'autre Europe, bouscule-t-il les chancelleries et les institutions. Dans une certaine mesure, l'avenir de l'Europe de l'Ouest dépend de la tournure des événements en Europe de l'Est. Au bout du compte - et c'est un des leitmotiv des discours occidentaux - les enjeux de la paix et de l'ordre commandent la participation active et massive de l'Ouest au redressement de l'Est. Le sens de la solidarité, fondé sur le sentiment d'appartenance à une culture commune et réveillé par la banqueroute du communisme, est en quelque sorte électrisé par la conscience des nécessités. Comment aider l'Est ? La question hante désormais les esprits. Les économies estiennes sont ruinées. Et les besoins énormes. Tout l'environnement économique est à revoir. Et à refaire.

Dès 1988, des idées de plans Marshall destinés à l'Union soviétique et à l'Europe centrale et orientale ont commencé à circuler. "Sauf à prendre le risque de graves désordres et d'un blocage de tout processus de réformes positives, " - note en juillet 1990, le journaliste Paul Fabra -, aider l'Union soviétique est indispensable"². Et, d'une manière plus générale, toute l'Europe centrale et orientale. C'est ce que l'Occident a, semble-t-il, compris.

Point donc aujourd'hui d'institutions européennes ou occidentales qui n'aient empoigné, avec l'aval des gouvernements, le destin de l'Europe centrale ou orientale - et

¹ Jacques Delors, discours prononcé devant le Collège de l'Europe, à Bruges, le 17 octobre 1989.

² Le Monde, 24 juillet 1990.

celui de l'Europe de l'Atlantique à l'Oural tout court. Elles sont appelées, comme l'écrit en 1989 le député socialiste allemand Karsten D. Voigt, "à assumer de nouvelles fonctions dans le processus de paix paneuropéenne"¹. Désormais, toutes concourent, peu ou prou, à l'approfondissement et à l'élargissement des relations avec l'Est et, de conserve avec lui, à l'élaboration d'une sorte d'ordre paneuropéen. Le sens des responsabilités - le pape Jean-Paul II, le président François Mitterand ou encore le président Jacques Delors l'ont bien saisi - appelle plus que jamais l'unification du continent.

Le Conseil de l'Europe est la première en date des institutions européennes à avoir entamé le débat avec l'Est. L'ouverture est esquissée en 1988. En avril, l'Espagnol Marcelino Oreja, le secrétaire général du Conseil, visite la Pologne. C'est une première. Jamais un secrétaire général du Conseil n'était encore allé à l'Est. Devant son hôte, le général Jaruzelski évoque l'élargissement éventuel du Conseil aux pays de l'Est. L'idée d'une paneuropéisation du Conseil commence à circuler. En octobre 1988, à Strasbourg, le pape Jean-Paul II la défend avec conviction devant l'Assemblée parlementaire. Son message est clair. Jean-Paul II plaide pour la grande Europe. "L'Europe, se donnant souverainement des institutions libres, "- dit-il -, "doit pouvoir un jour se déployer aux dimensions que lui ont données la géographie et l'histoire : de l'Atlantique à l'Oural". Au Conseil, les résistances à l'ouverture, en particulier du côté des démocrates-chrétiens, commencent à tomber. Le réchauffement des relations entre Moscou et Washington, l'évolution interne en Hongrie et en Pologne, font leur oeuvre. L'esprit de la guerre froide est en passe de disparaître.

Depuis l'été 1989, la Hongrie, la Pologne, l'Union soviétique et la Yougoslavie ont un statut d'invités spéciaux à Strasbourg. Des députés estiens participent désormais aux sessions de l'Assemblée parlementaire. En novembre 1989, Budapest a demandé d'adhérer au Conseil. Prague, Varsovie, Belgrade et Bucarest ont annoncé leur intention de suivre la même voie.

A circonstances nouvelles, mission nouvelle. Pourquoi ne pas faire du Conseil de l'Europe la maison commune des Européens, le cadre de la Confédération européenne ? Au journaliste Francesco Cerri qui, en janvier 1990, l'interroge sur l'avenir de l'organisation, le secrétaire général du Conseil de l'Europe, la Française Catherine Lalumière, le dit très clairement : "Il faut une institution qui crée des solidarités, qui assure la coopération entre tous les Européens, efface les risques d'une balkanisation de l'Europe centrale et orientale et le danger d'une déstabilisation consécutive de l'Ouest"². De plus en plus, l'organisation de Strasbourg évolue en institution paneuropéenne. D'une certaine manière, elle constitue un cadre presque idéal pour rassembler tous les Européens. Elle ne comporte ni finalité intégrative, comme dans le cas des Communautés européennes, ni supranationalité, mais des activités régies par le principe de la coopération intergouvernementale.

¹ Karsten D. Voigt, "Die Vereinigung Europas - Westeuropäische Integration und gesamteuropäische Kooperation", in *Europa-Archiv*, 13/1989, p. 417.

² Journal de Genève, 20/21 janvier 1990.

C'est à l'initiative de Strasbourg qu'en mars 1990 a lieu à Lisbonne une conférence sur la nouvelle architecture institutionnelle du continent à laquelle prennent part vingt-neuf ministres des affaires étrangères. Point d'initiatives ou de résolutions fracassantes. Mais quelques claires indications et propositions à l'adresse des estiens. A propos de l'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale au Conseil de l'Europe, les vingt-trois occidentaux, tout en exprimant leur satisfaction, arrêtent en quelque sorte un "oui, mais...", en ce sens que toute entrée est soumise aux règles statutaires en matière de démocratie pluraliste et de droits de l'homme. Aux huit pays de l'Est concernés, le Conseil propose, en outre, son know how en ce qui concerne les réformes constitutionnelles, législatives et administratives.

En juillet 1990, les ministres de la justice du Conseil, au terme de la première conférence paneuropéenne de la justice qui a réuni à Istamboul, outre les vingt-trois gardes des Sceaux de l'Ouest, leurs collègues de Hongrie, de Pologne, de RDA, de Tchécoslovaquie et de Yougoslavie, décident la création d'un "Fonds spécial d'action et d'assistance juridique" en vue d'aider l'Est à conformer ses lois aux standards démocratiques de l'Ouest. L'enjeu, déclare Catherine Lalumière, c'est la réalisation du "nouvel espace juridique paneuropéen". L'idée de rassembler autour de Strasbourg toute l'Europe des droits de l'homme et de confier en quelque sorte au Conseil, comme le propose Paris, la troisième "corbeille" de la CSCE, qui concerne les droits en question, rencontre un écho croissant. De toute manière - et les Occidentaux ne cessent d'insister là-dessus - l'intégration des deux Europes suppose au préalable la démocratisation en profondeur de l'Europe orientale.

La Communauté européenne n'arrête, de son côté, d'interroger, de définir - et de redéfinir - ses relations avec l'Est. Le rapprochement n'est pas allé sans mal. Longtemps, l'Union soviétique et ses satellites ont refusé de reconnaître au Marché commun une existence propre. En 1974 encore, ils répondaient par le silence à une proposition de Bruxelles qui portait sur la conclusion d'accords de commerce bilatéraux. Cependant, au fil des années, des liens économiques se sont tissés entre la CEE et des Etats membres du Conseil d'assistance économique mutuelle. Des accords sectoriels sont conclus entre la Communauté d'un côté, la Roumanie, la Hongrie, la Pologne, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie de l'autre. Mais les divergences de point de vue excluent tout réel rapprochement. Entamés en 1977, les pourparlers en vue de la conclusion d'un accord entre la Communauté et le COMECON sont interrompus en octobre 1980. L'inclusion de clauses commerciales dans l'accord et la création d'une commission mixte chargée de superviser l'ensemble des relations bilatérales avec les Etats membres du Conseil, que réclame avec insistance le COMECON, alors que, selon Bruxelles, il n'a, en matière de politique commerciale commune, ni compétence, ni structure, ont fait capoter la négociation. Seule, à l'Est, la Yougoslavie fait bande à part. En février 1980, Belgrade passe avec Bruxelles un accord de coopération économique.

Le changement majeur a lieu en 1985. En mai, Mikhaïl Gorbatchev annonce la couleur. A Moscou, lors d'entretiens avec le président du Conseil italien Bettino Craxi, il plaide pour l'établissement de relations profitables entre les deux grands groupements économiques européens. Le secrétaire général du COMECON, le Soviétique Viatcheslav

Sytchev propose alors à la Commission d'aller de l'avant. Le Belge Willy de Clercq, commissaire européen chargé des relations extérieures, répond favorablement tout en précisant que la Commission entend développer et normaliser simultanément ses relations avec les pays membres. Le processus de rapprochement est ainsi amorcé. Des contacts exploratoires entre experts sont poursuivis en 1986 et 1987 à Genève. Ils sont relayés par les instances politiques, qui finissent pas tomber d'accord le 9 juin 1988 sur une déclaration commune. Ainsi disparaît une sorte d'anachronisme dans les relations entre les deux Europes. La voie à de nouveaux développements est ouverte. C'est le 25 juin que la déclaration est signée officiellement à Luxembourg. L'accord revêt d'abord et surtout un caractère politique. De fait, c'est ce qu'il est convenu d'appeler un accord-cadre. Aucune disposition sur le contenu de la coopération. Mais des engagements de principe.

La bonne volonté des deux côtés a été affirmée. Elle est confirmée dans les trois mois qui suivent par l'établissement de relations officielles avec toutes les démocraties populaires. Et par la conclusion d'accords de commerce et de coopération avec la Hongrie, en septembre 1988, la Tchécoslovaquie, en décembre de la même année, et la Pologne en septembre 1989.

Mais l'évolution en URSS et en Hongrie n'élimine ni la priorité absolue accordée à la construction unitaire des Douze, ni la circonspection devant l'ouverture à d'autres Europe. Le 17 janvier 1989, le président Delors, devant le Parlement européen, met les points sur les i. C'est la réalisation de l'Acte unique qui est l'enjeu - et le devoir - numéro un. Sans que soit exclu pour autant une coopération avec les pays membres de l'AELE, avec certains pays de l'Est, voire avec ceux que Jacques Delors appelle "les orphelins de l'Europe - Chypre, Malte, la Yougoslavie - et avec la Turquie. Bien sûr, " - dit-il - ", nous voulons, de toutes nos forces, que la paix, l'échange et la coopération soient les traits de l'Europe de demain". Mais point de rêve trop audacieux. Il convient de se garder "de tout lyrisme ou de tout effet d'annonce". Plus que le concept de maison Europe qu'évoque le président soviétique, c'est celui d'un village Europe qu'il soumet à l'attention de ses auditeurs. "Si j'avais à dessiner aujourd'hui ce village, " - précise-t-il - ", j'y verrais bien une Maison appelée Communauté européenne dont nous serions les seuls architectes et dont nous conserverions soigneusement les clés, quitte à ouvrir nos portes pour un échange avec nos voisins"¹.

L'écroulement du communisme, le chaos économique, la misère, qui règnent en Europe orientale radicalisent l'intérêt de l'Ouest. Et d'abord de Bruxelles. Décidée dès l'été 1989 à encourager le redressement, la modernisation, la démocratisation de l'Europe orientale, la Communauté a dû adapter son soutien au rythme souvent effréné des événements. A Paris, en juillet 1989, lors du Sommet de l'Arche, les chefs d'Etat et de gouvernement des sept pays les plus industrialisés ainsi que le président Jacques Delors chargent la Commission de coordonner l'aide d'urgence à la Pologne et à la Hongrie. Depuis lors, la concertation va bon train. La Commission met rapidement en marche la coordination

¹ Jacques Delors, déclaration sur les orientations de la Commission des Communautés européennes faite le 17 janvier 1989, à Strasbourg.

des actions d'aide, regroupées sous le signe de PHARE (Pologne-Hongrie : assistance à la restructuration des économies). Convoquée par la Communauté, la première réunion de concertation, à laquelle prennent part vingt-quatre pays, en particulier tous les membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), a lieu à Bruxelles le 1er août 1989. En collaboration avec le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, les participants se déclarent disposés à s'associer à l'opération lancée par le G 7 sur la base des priorités qui portent sur l'accès des Polonais et des Hongrois aux marchés des vingt-quatre, l'agriculture, la protection de l'environnement, la formation, la promotion des investissements et la modernisation industrielle. Ainsi commence, pour ainsi dire, la coordination multilatérale des aides bilatérales. De réunions ministérielles en commissions d'experts, le G 24, selon la nouvelle appellation contrôlée, pourvoit à la restauration et au redressement des économies hongroise et polonaise.

Surviennent les séismes politiques qui bouleversent la Tchécoslovaquie, la République démocratique allemande, la Bulgarie en novembre 1989 et la Roumanie en décembre. Du coup, les occidentaux conviennent d'élargir leur action. Le 13 décembre 1989, les ministres des vingt-quatre manifestent leur volonté de répondre positivement à d'autres pays d'Europe orientale qui ont entrepris des réformes politiques et économiques, tout en fixant les conditions d'accès à l'aide, à savoir la démocratisation interne et l'introduction de l'économie de marché.

Lors de leur réunion du 4 juillet 1990 à Bruxelles, les ministres des vingt-quatre s'accordent pour étendre à la Bulgarie, la Tchécoslovaquie, la RDA et la Yougoslavie le plan d'assistance coordonnée que leur a soumis la Commission, et ce dans le but d'appuyer les réformes politiques et économiques en cours. Seule la Roumanie, où la démocratie est mal née et malmenée, est momentanément exclue, non sans que la porte soit laissée ouverte à Bucarest, pour le jour où, comme le précise le communiqué, les réformes politiques et économiques seront réalisées. Les ministres décident aussi de favoriser l'accès des exportations de l'Est à leurs marchés "comme moyen efficace de soutien des réformes économiques"¹.

C'est le 25 octobre 1989 que, dans le discours qu'il prononce devant le Parlement européen en sa qualité de président en exercice du Conseil européen, le président Mitterand avance l'idée, suggérée par son conseiller Jacques Attali, d'une Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle est examinée en novembre 1989, à l'occasion du sommet informel de Paris, et approuvée en décembre à Strasbourg, lors du Conseil européen. Ce qui est visé, ce sont la promotion des investissements productifs et concurrentiels dans les pays d'Europe centrale et orientale, la facilitation du passage à l'économie de marché et l'accélération des ajustements structurels nécessaires. A l'initiative du gouvernement français, une conférence intergouvernementale est réunie à Paris le 15 janvier 1990. De nouvelles réunions ont lieu en février et en mars.

¹ Déclaration des ministres du groupe des 24 pays engagés dans l'assistance économique aux pays d'Europe centrale et orientale (les 24), Bruxelles, 4 juillet 1990.

Le 9 avril, les négociations prennent fin. A l'exception du siège principal de la Banque, dévolu ultérieurement à Londres, l'essentiel est réglé et le statut de la Banque adopté. Selon l'article premier, "le but de la Banque est, en contribuant au progrès et à la reconstruction économique des pays d'Europe centrale et orientale qui s'engagent à respecter et à mettre en pratique les principes de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché, de favoriser la transition de ces économies vers des économies de marché, ainsi que d'y promouvoir l'initiative privée et l'esprit d'entreprise"¹. Le capital initial de la Banque, d'un montant de dix milliards d'écus, est apporté par quarante-deux actionnaires, à savoir quarante pays, notamment les pays bénéficiaires potentiels, la Communauté économique européenne comme telle et la Banque européenne d'investissement. L'accord est finalement signé en grande pompe lors d'une cérémonie ministérielle qui a lieu à Paris le 29 mai 1990.

La création de la banque est accompagnée d'autres initiatives et d'autres mesures. Le 18 novembre 1989, la Communauté, lors du sommet extraordinaire de Paris, décide d'ouvrir davantage son marché aux importations en provenance de Hongrie et de Pologne et d'élargir son aide à toutes les autres anciennes démocraties populaires. Et surtout, face aux bouleversements qui secouent l'autre Europe, elle arrête sa position. En résumé, elle entend manifester sa solidarité concrète avec l'Europe de l'Est, à la condition "sine qua non du retour vérifié à la démocratie" - pour reprendre les termes mêmes du président Mitterand lors de sa conférence de presse du 18 au soir. Ce qui frappe les commentateurs, c'est la cohésion, l'unité, voire la détermination des Douze devant les changements en cours. "La Communauté vient d'assumer une stature politique nouvelle en tant qu'acteur sur la scène mondiale"². En même temps qu'elle affirme sa solidarité avec l'Europe de l'Est, elle répète en termes nets et clairs la nécessité de son raffermissement et de son approfondissement. Pas question de laisser la Communauté se dissoudre sous l'effet de la dislocation de l'Europe de l'Est et de la réunification des deux Europes. D'une certaine façon, c'est même la restructuration de l'Europe qui, dans le discours et la pensée communautaire, appelle le renforcement et l'accélération de l'unification des Douze et son extension à la monnaie et au politique.

Peu après le sommet de l'Elysée, la Communauté conclut un accord de commerce et de coopération avec l'Union soviétique, qui, selon *Le Monde*, "marque l'aboutissement du processus de normalisation des relations entre les deux Europes"³ amorcé le 25 juin 1988, après trente-et-un ans de boudoir, par la déclaration commune de la Communauté et du Conseil économique d'assistance mutuelle (COMECON).

Vient alors le Conseil européen de Strasbourg. Les 8 et 9 décembre 1989, les douze chefs d'Etat ou de gouvernement de la Communauté ré-abordent, entre autres, le dialogue

¹ Agreement establishing the European Bank for Reconstruction and Development (traduction de l'auteur). Voir aussi Commission des Communautés européennes, La Communauté et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Bruxelles, 7 mai 1990.

² Financial Times, 20 novembre 1989.

³ Le Monde, 29 novembre 1989.

avec l'Est et l'accélération de la construction européenne. C'est, d'après Jacques Delors, dans une ambiance exceptionnelle que se déroule la réunion. Les décisions témoignent de l'esprit constructif qui a présidé aux débats. "La Communauté, " - lit-on dans les conclusions de la présidence - ", a pris et prendra les décisions nécessaires pour renforcer sa coopération avec des peuples qui aspirent à la liberté, à la démocratie et au progrès, et avec des Etats qui comptent se fonder sur les principes de la démocratie, du pluralisme et de l'état de droit". Voilà énoncées et la détermination des Douze à aider le nouvel Est - et les conditions posées à la coopération. Quelle forme donner alors aux relations futures entre Bruxelles et l'Europe centrale et orientale ? Les conclusions évoquent la poursuite de l'examen "des formes appropriées d'association avec les pays qui sont sur la voie de la réforme économique et politique"¹.

Dans la foulée, le Conseil approuve le principe de l'octroi à l'URSS d'un statut d'observateur au GATT et la création, déjà annoncée lors du sommet de Paris, d'une Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Dans la déclaration sur l'Europe centrale et orientale, qui accompagne les conclusions, les douze insistent sur le sens des responsabilités, dont "chacun doit faire preuve", de manière que "les changements et les transitions nécessaires ne s'opèrent pas au détriment de la stabilité de l'Europe, mais qu'au contraire ils contribuent à la renforcer". Ce n'est pas sans conscience de son rôle et de son influence que la Communauté énonce ses décisions et ses intentions. Les termes de la déclaration sont éloquents. "A cette époque de changements profonds et rapides, la Communauté constitue et doit rester un pôle de référence et de rayonnement". Et surtout : "Elle demeure la pierre angulaire d'une nouvelle architecture européenne et, dans sa volonté d'ouverture, un môle d'ancre d'un futur équilibre européen". Aussi, la conclusion ultime ne fait-elle pas de doute : "La construction communautaire doit donc aller de l'avant : la réalisation de l'Union européenne permettra de mieux développer avec les autres pays européens un ensemble de relations efficace et harmonieux". La consolidation de l'Union européenne reste la priorité absolue des Douze. Le Conseil européen de Strasbourg le confirme avec clarté.

Les accords commerciaux qui ont été conclus entre Bruxelles et les anciennes "démocraties populaires" sont, dans une certaine mesure, déjà dépassés. La conscience d'un espace commun prend racine. Les discours - et les propositions qu'ils contiennent - dénotent les changements.

D'espace en espace, c'est ainsi la vision d'une Europe totale qui est esquissée. Le président Mitterrand en embrasse le principe le 31 décembre 1989 dans son message de nouvel an. L'idée qu'il lance, c'est celle d'une confédération européenne qui, à partir des accords d'Helsinki, "associera tous les Etats de notre continent dans une organisation commune et permanente d'échanges, de paix et de sécurité". "Ou bien, " - dit-il - ", la tendance à l'émettement s'accroîtra et nous retrouverons l'Europe de 1919 - on connaît la suite - ou bien l'Europe se construira".

¹ Bulletin des Communautés européennes, 12-1989.

Le 17 janvier 1990, à Strasbourg, le président Delors, dans sa présentation du programme de la Commission devant le Parlement européen, évoque "le nouveau cadre de coopération" que réclament les circonstances¹. Pourquoi ne pas alors envisager des contrats d'association "revisités" ?". "Voilà qui permettrait, si ces pays le souhaitent, d'inclure dans le volet institutionnel de ces accords une véritable instance de dialogue et de concertation politique et économique, d'étendre la coopération aux domaines technique, scientifique, culturel, environnemental, commercial, financier, sans la centrer forcément sur un marché commun qui ne saurait être accessible avant plusieurs années à des économies mal préparées". Delors ne manque, comme à l'accoutumée, de souligner dûment le rôle qui revient à la Communauté dans "l'architecture à venir de la Grande Europe". Là encore, les termes qu'il utilise pour le désigner appartiennent au vocabulaire de la rhétorique communautaire : "pôle de référence", "pôle d'attraction" dans l'Europe d'aujourd'hui et de demain. Mais selon la doctrine désormais établie, la construction de la Grande Europe suppose au préalable le renforcement de la Communauté elle-même.

Le 2 février 1990, la Commission, dans une communication au Conseil et au Parlement, propose une association avec les pays d'Europe centrale et orientale "à la fois parce qu'elle ferait ainsi preuve de solidarité avec les forces démocratiques des Etats voisins et parce que c'est conforme à ses intérêts"². D'où vient l'idée ? La Commission souligne bien que la demande vient des pays de l'Est. "Ils ont pris acte des développements prometteurs que connaissent les relations entre la Communauté et l'AELE et cherchent à jeter les bases de leur participation à ce processus". Du point de vue de Bruxelles, le concept d'association, tout en restant encore un peu flou, comprend le libre-échange, la coopération, définie et élargie à partir des liens noués dans le contexte des accords de la "première génération", l'assistance technique et l'appui financier, des projets mixtes, un dialogue politique, des échanges d'informations et une coopération culturelle. C'est donc dans une perspective large que la Commission envisage la poursuite de la collaboration avec l'Europe centrale et orientale, exception faite des relations avec l'Union soviétique. D'une certaine façon, la Communauté est déjà en train de repenser ses relations avec l'Est.

Nouveau pas en avant en août 1990, quand la Commission met au point à l'attention du Conseil une communication, où le cadre général des accords avec l'Est est brossé. L'innovation intervient déjà au niveau du vocabulaire. "Accord européen" a été préféré à "accord d'association". Le changement de mot renvoie à un changement de sens. Plutôt qu'aux accords d'association déjà conclus dans le passé, la Commission pense à des accords de libre échange - ou de libre circulation - complétés par une coopération dans les domaines économique, financier, culturel, politique, non sans prévoir des structures institutionnelles. Tout en restant la priorité absolue, l'approfondissement de la Communauté, précise la Commission, n'empêche pas le resserrement des liens avec l'Europe centrale et orientale. Sont concernées au premier chef par l'initiative de

¹ Bulletin des Communautés européennes, Supplément 1/90.

² Communication de la Commission au Conseil et au Parlement, Bruxelles, 2 février 1990.

Bruxelles la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie qui aspirent, comme ils l'ont fait savoir à la Commission, à un rapprochement substantiel avec la Communauté¹.

Qu'en est-il de l'autre Europe occidentale, celle de l'Association européenne de libre-échange ? Là encore, les changements en Europe centrale et orientale suscitent curiosités et résolutions d'ouverture. A la mi-mars 1989, les chefs de gouvernement des pays de l'AELE, réunis à Oslo, prennent acte avec intérêt des réformes politiques et économiques de l'Europe orientale et expriment l'espoir "d'un resserrement des relations commerciales et autres relations". Que dire de plus, alors que l'incertitude plane encore sur l'Est ? Mais l'intérêt est manifesté - et amorcé.

De tous les pays de l'Est, seule la Yougoslavie a tissé des liens institutionnels avec l'Association. Les relations remontent à 1967. Depuis 1978, un comité mixte, qui réunit de hauts fonctionnaires, tient des séances annuelles régulières. En juin 1983, à Bergen, la coopération entre la Yougoslavie et l'AELE est consacrée par une déclaration qui porte sur les échanges commerciaux, la coopération industrielle, le tourisme, les transports². Mais la collaboration tarde à s'étoffer. En 1989, les autorités yougoslaves manifestent un nouvel intérêt à coopérer avec l'AELE. En septembre, le secrétaire général de l'AELE, l'Autrichien Georg Reisch, est reçu par le président de la Présidence de la République socialiste fédérative, Janez Drnovsek. Une première en quelque sorte, qui "témoigne, selon l'EFTA News, de l'intérêt des autorités yougoslaves à coopérer avec les pays de l'AELE"³.

Mais bientôt la Yougoslavie n'est plus seule en cause. Tout l'Est est impliqué et concerné et soucieux de promouvoir les contacts et les relations avec l'AELE. La Hongrie en particulier qui soumet à la fin de l'année 1989 un projet de communication commune sur la coopération entre l'AELE et elle. Dans l'*EFTA Bulletin* de juillet-septembre 1989 paraît un premier article d'un économiste hongrois, Andras Inotai, consacré à l'"AELE et les relations économiques Est-Ouest". Sur le rôle futur de l'Association, il se montre quelque peu évasif, tout en rappelant la mission aélienne - assez hypothétique - de "bâtisseur de passerelles en Europe"⁴. De nombreux économistes hongrois voient dans l'AELE le "cadre transitionnel" le plus commode pour insérer l'économie hongroise dans l'économie mondiale et la rapprocher du dernier stade d'intégration. Encore l'orientation de l'Autriche vers la CE relativise-t-elle l'intérêt d'une institutionnalisation des relations. A peine lancée, l'idée d'une association - pour ne pas parler d'une adhésion - de la Hongrie à l'AELE est déjà remise en cause et remplacée par celle, plus prometteuse, d'un rapprochement institutionnel avec la Communauté européenne.

A Genève, en décembre 1989, les Six, lors de la réunion ministérielle du Conseil de l'AELE, ne mettent plus seulement l'accent sur le développement des échanges; ils affir-

¹ Europe, 2 août 1990, p. 3.

² EFTA Bulletin, 2/1983.

³ EFTA News, 4 octobre 1989.

⁴ EFTA Bulletin, 3/89, p. 10.

ment, en termes généraux, leur solidarité et leur engagement envers l'Europe centrale et orientale. Désormais l'aide aux réformes et à la stabilisation prime l'ouverture de nouveaux marchés. "Nous acceptons, proclament-ils dans une déclaration sur les relations avec les pays de l'Europe de l'Est, la responsabilité de soutenir ces réformes"¹.

Pas question, cependant, d'institutionnaliser la coopération. L'AELE, malgré les invites de nombreux observateurs à aller de l'avant, exclut encore, dans l'immédiat, des accords de libre-échange et, a fortiori, des adhésions d'Estiens à l'Association en l'absence d'économies de marché qui fonctionnent. "D'après l'éditorialiste de l'*EFTA Bulletin*, il faudra encore du temps pour que les pays de l'Est européen en arrivent là"².

D'autres instances reprennent les prises de position du Conseil des ministres à leur compte. C'est ainsi que le comité des parlementaires des pays de l'AELE, en janvier 1990, se déclare prêt à aider les pays de l'Est en vue d'assurer leur restructuration "vers une politique de démocratie et une économie de marché". A Vienne, en mai 1990, à l'invitation du comité, une quinzaine de parlementaires polonais, hongrois, tchécoslovaques, est-allemands et yougoslaves participent avec des membres du Parlement européen à un séminaire sur les perspectives de coopération paneuropéenne. Le dialogue est bien accroché.

Rhétorique et doctrine évoluent. Des Aéliens n'excluent plus l'extension à l'Est, après son achèvement, de l'Espace Economique Européen sous "des formes nouvelles et souples de coopération et d'association", voire la paneuropéanisation de "l'association multilatérale, dont il est question dans la Convention de Stockholm"³.

A Göteborg, les 13 et 14 juin 1990, les chefs de gouvernement et les ministres de l'AELE, réunis à l'occasion de la commémoration du trentième anniversaire de l'organisation, reviennent une fois encore sur la coopération avec l'Est. Le discours est désormais connu. Changements profonds en Europe. Défis capitaux. Responsabilités accrues des pays de l'AELE. Ce qui est nouveau, c'est la référence à "la mise en place d'une nouvelle architecture européenne"⁴. Un signe des temps. Depuis novembre 1989, l'idée d'un nouvel ordre européen, d'un nouvel espace européen, rencontre un écho croissant.

C'est dire que certaines références deviennent, au fil des rencontres et des discours, des clauses de style, sans cesser, pour autant, de recouvrir des réalités ou des nécessités. De toute manière, ce qui domine les esprits, c'est "la création d'une forme d'association étroite et de vaste portée" entre la Communauté et l'Association "au sein d'un Espace Economique Européen dynamique et homogène". Les Six prêtent même à la réalisation de l'EEE une importance politique majeure pour la mise sur pied de la grande Europe, comme le confirme la déclaration de Göteborg.

¹ EFTA Information, 12 décembre 1989.

² EFTA Bulletin, 4/89-1/90, p. 2.

³ EFTA Bulletin, 2/90, p.2.

⁴ EFTA News, 14 juin 1990.

En même temps, les Aéliens concrétisent leurs relations avec trois pays de l'Est européen, c'est-à-dire la Hongrie, la Pologne et la Tchécoslovaquie, sous la forme de déclarations communes de coopération qui, à l'instar de la déclaration adoptée en 1983 avec la Yougoslavie, portent sur la coopération commerciale, économique, industrielle, technique et scientifique, le tourisme, le transport et la protection de l'environnement, sans exclure une extension éventuelle à d'autres domaines d'intérêt mutuel et des créations de zones de libre-échange. D'après l'*EFTA News*, "tous les signataires ont insisté sur la nature évolutive des déclarations qui, un jour ou l'autre, pourront aboutir à des arrangements de libre-échange entre l'AELE et chacun des pays concernés"¹. Déjà, dans le passé, la Finlande avait conclu des accords de libre-échange avec tous les pays d'Europe centrale et orientale, à l'exception de la Roumanie et la Yougoslavie². Le terrain est en quelque sorte balisé pour la suite.

Au printemps 1989, l'OCDE, à son tour, entre dans la danse. Jusqu'alors, seuls des contacts avec la Yougoslavie avaient été établis. En juin 1989, le secrétaire général, le Français Jean-Claude Paye, sur l'invitation des autorités polonaises, fait une première visite à Varsovie. Et, à l'initiative de l'Union soviétique, des contacts d'experts sont noués entre Paris et Moscou. Le 28 septembre 1989, Jean-Claude Paye informe l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe de l'ouverture à l'Est de l'OCDE. "L'évolution spectaculaire, déclare-t-il, dans laquelle se sont engagées récemment la Hongrie, la Pologne et l'Union soviétique, offre (...) une fascinante occasion de dialogue"³. Point de doute sur la mission que l'OCDE est appelée à assumer. "Le rôle que l'OCDE peut jouer dans cette grande affaire est assez facile à définir : mettre à la disposition de ceux qui le souhaiteraient son expertise quasi unique pour tout ce qui touche aux divers aspects de l'économie de marché". Suivent, depuis lors, séminaires, visites diplomatiques, réunions de travail, où fleurit l'esprit de dialogue. Viennent aussi les demandes de rapprochement ou d'adhésion que l'Est adresse à l'OCDE. En janvier 1990, la Yougoslavie fait connaître son intention d'accéder au statut de pays membre de l'Organisation à part entière. En février, c'est au tour de la Tchécoslovaquie de manifester son intention de rejoindre le "club industriel occidental". Encore l'OCDE refroidit-elle quelque peu les ardeurs des Estiens. À Vienne, lors d'un séminaire, le secrétaire général adjoint Pierre Vinde déclare que, sans l'exclure à long terme, l'adhésion "doit être précédée par un processus de contacts et d'échanges d'informations qui prendra son temps"⁴. Alors quelle autre solution adopter pour rapprocher l'Est de l'OCDE ? En juillet 1990, le secrétaire d'Etat américain James Baker propose "d'affilier" les pays de l'Europe orientale à l'OCDE de manière à susciter un sentiment plus grand d'appartenance à la communauté internationale, avant l'adhésion proprement dite à l'OCDE.

¹ EFTA News, 2 juillet 1990.

² Avec l'URSS dès 1947, avec la Bulgarie et la Hongrie et la Tchécoslovaquie en 1974, avec la RDA en 1975 et avec la Pologne en 1976.

³ OCDE, communiqué de presse, 28 septembre 1989.

⁴ Agence France Presse, 16 mars 1990.

Tout en évitant de précipiter l'entrée des pays d'Europe centrale et orientale dans l'Organisation, l'OCDE entend offrir à l'Est des cadres de coopération adéquats. En mars 1990, le conseil de l'OCDE crée un centre pour la coopération avec les économies européennes en transition en vue d'organiser la coopération entre l'OCDE et les pays d'Europe centrale et orientale engagés dans des réformes fondamentales. Et dans le rapport semestriel sur les perspectives économiques, qu'elle publie en juin 1990, l'OCDE réserve sept pages à l'Europe de l'Est, alors que six mois plus tôt, elle ne lui consacrait encore qu'une colonne.

En mai 1990, le conseil de l'OCDE, réuni au niveau des ministres, entérine en quelque sorte le nouveau cours des choses. Dans une exceptionnelle "déclaration de politique générale", il convient de soutenir les "pays en transition d'Europe centrale et orientale" - sans négliger pour autant les pays en développement. "Les gouvernements des pays de l'OCDE sont résolus à continuer d'offrir tout le soutien possible aux pays d'Europe centrale et orientale qui s'efforcent de mettre en place des systèmes d'économie de marché et des démocraties pluralistes"¹. Et les ministres d'insister sur le rôle de l'OCDE dans l'intégration des pays en question au système économique international. Et de proclamer en particulier la nécessité d'une amélioration de leur accès aux marchés, "au moment où ils mettent en oeuvre les réformes de leur marché interne et des politiques commerciales conformes aux règles du jeu multilatérales".

De son côté, la CSCE, où l'Est et l'Ouest, depuis 1973, ont tenté tant bien que mal de parvenir à un minimum d'accords dans trois domaines principaux, trois "corbeilles" - pour reprendre le jargon de la Conférence - la sécurité, la coopération en matière économique, scientifique, technologique et environnementale, et les questions humanitaires, n'a pas échappé aux changements rapides et profonds qui ont bouleversé l'Europe de l'Est. Du 19 mars au 11 avril 1990 a lieu à Bonn une conférence de la CSCE entièrement consacrée à la coopération économique. L'atmosphère est excellente. Plus de longues négociations byzantines, comme lors des précédents rounds de la CSCE. Mais au contraire un avancement rapide des travaux. Pour prévenir tout embarras ou toute irritation américaine, les Russes choisissent même de ne pas évoquer en séance les restrictions qui pèsent encore sur les exportations de technologies vers l'Est.

Le succès est total. Les trente-cinq pays membres de la CSCE tombent d'accord sur un document final, qui tranche radicalement sur les textes passés². Etabli à partir d'un "draft" élaboré par la Commission de la Communauté européenne, il ouvre de nouvelles perspectives à la coopération en Europe. Le préambule illustre déjà le nouveau climat. Les signataires s'y engagent en faveur du multipartisme, d'élections "libres, périodiques et honnêtes", ainsi que de la primauté du droit, de l'égalité devant la loi et du respect des droits de l'homme.

Mais c'est surtout le contenu économique du document qui innove. Loin de toute langue de bois diplomatique. L'économie de marché, libre et concurrentielle, est prônée

¹ OCDE, communiqué de presse, 31 mai 1990.

² Document de la conférence de Bonn sur la coopération économique en Europe.

sans ambages ni circonvolutions comme la voie à suivre. Parmi les grands principes qui sont énoncés figurent la fixation des prix par le libre jeu de l'offre et de la demande, la liberté de transfert des capitaux et des bénéfices en monnaie étrangère, ainsi que la reconnaissance de toutes les formes de propriété, y compris intellectuelle. Les trente-cinq évoquent encore l'importance particulière des petites et moyennes entreprises, prévoient le développement des échanges de statistiques établies selon des normes communes reconnues. Ils conviennent aussi que "la progression vers une convertibilité intégrale et vers une répartition efficace des ressources exige un système de prix qui reflète sans distorsion les coûts nationaux déterminés par le marché, la préférence des consommateurs et les prix internationaux", recommandant, entre autres, une réforme du système bancaire, l'instauration d'un marché monétaire ou la transformation des entreprises publiques.

Voilà en quelque sorte proclamé dans une déclaration internationale co-signée par les Soviétiques le décès de l'économie socialiste centralisée. En même temps, l'idée d'un espace économique paneuropéen, que le chancelier Helmut Kohl a lancée le 19 mars 1990 lors de son allocution de bienvenue, a été accueillie avec chaleur par la plupart des délégations. Le vice-ministre soviétique des affaires étrangères Ernest Obminski, en particulier, en a reconnu toute l'importance dans son intervention.

La nouvelle donne internationale exerce encore ses effets sur une vieille institution, née de la guerre froide, le Comité de coordination des contrôles multilatéraux d'exportation, plus connu sous le sigle du COCOM. Créé en 1949 à l'instigation de Washington en vue d'élaborer les listes de produits stratégiques soumis à embargo et de s'assurer de l'accord général sur les mesures destinées à empêcher les exportations non autorisées, il n'a cessé de soulever la critique depuis que la détente a pris un tour accéléré et surtout depuis que, en février 1989, les troupes soviétiques se sont retirées d'Afghanistan. Alors que les Américains, ou du moins certains d'entre eux, redoutent encore et toujours l'exploitation de technologies civiles à des fins militaires, insistant en particulier dans leur dernière loi commerciale sur la notion de sécurité nationale, les Européens poussent à la libéralisation des ventes à l'Est.

En avril 1989, le thème de la levée de l'embargo sur les exportations de hautes technologies vers l'Union soviétique est abordé à Paris lors d'une réunion du comité exécutif du COCOM. Une timide libéralisation intervient au cours de l'été, quand l'exportation vers l'Est d'ordinateurs personnels est autorisée. Mais l'essentiel des restrictions demeure comme demeure la mésentente entre Américains et Européens. Encore, à Washington, la ligne dure que fait prévaloir le Pentagone n'est-elle pas partagée par le Département du commerce, qui penche pour une libéralisation. En octobre 1989, lors d'une nouvelle réunion, les dix-sept du COCOM reprennent leurs discussions sur l'assouplissement des règles en vigueur vis-à-vis des pays déjà engagés dans la voie de la démocratisation et la réduction des listes noires, sans que, pour autant, ils parviennent à un accord ni sur un traitement particulier en faveur de la Hongrie et de la Pologne, ni sur un allègement général. En novembre, l'Union de l'Europe occidentale, qui associe la France, la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la RFA, réclame, dans un rapport qui est rendu public, un ré-

examen complet des listes du COCOM, en vue de favoriser le plus grand nombre possible d'échanges commerciaux.

D'une certaine manière, c'est à la suite d'une initiative du gouvernement américain que la libéralisation du COCOM est amorcée. Le 19 janvier 1990, lors d'une réunion du Conseil national de sécurité, le président Bush décide de façon unilatérale de réduire les contrôles sur les exportations technologiques américaines destinées aux pays de l'Est en voie de démocratisation, sans pour autant inclure l'URSS parmi les bénéficiaires de la mesure. C'est un début. Encore l'attitude de Washington envers l'Union soviétique est-elle mal accueillie par les Européens. En février 1990, à Paris, la désunion est éclatante. Tout en approuvant le principe d'une révision et d'un allègement des listes de produits, les délégués des dix-sept pays membres du COCOM buttent sur la question de l'extension à l'Union soviétique des mesures envisagées. Alors que les Britanniques et surtout les Allemands refusent de différencier l'URSS des autres pays de l'Est, les Américains continuent de la considérer avec une certaine suspicion. Les vieilles méfiances ne sont pas encore tout à fait enterrées.

En Europe, le maintien des listes noires alimente la rogne et la grogne. Des industriels, des hommes politiques dénoncent ce qu'ils considèrent - non sans justesse - comme une survivance de la guerre froide et comme un obstacle au développement des échanges et à la modernisation des économies estiennes. Même le Parlement européen s'en mêle. Le 5 avril 1990, il vote une résolution où il invite les gouvernements des Etats membres et le Conseil à intervenir en faveur d'une suppression rapide de toutes les règles du COCOM¹. Et, de son côté, l'URSS ne cesse de demander la fin de l'embargo.

Au cours du printemps 1990, un rapprochement se produit. Lors d'une nouvelle conférence, qui a lieu à Paris au début du mois de juin, les membres du COCOM aboutissent à un accord. Ou à des accords. Tout d'abord, ils décident de retirer d'ici la mi-août 1990 près d'un tiers des catégories d'articles stratégiques soumis à l'embargo, libéralisant ainsi trois des secteurs les plus sensibles, à savoir l'informatique, les machines-outils et les télécommunications. Ensuite, ils envisagent, sous la pression de la France semble-t-il, de modifier les règles du jeu. Au lieu du consensus requis pour exclure un produit de la liste noire, c'est désormais, en sens inverse, un consensus pour mettre un article à l'index qui est prévu. En outre, les dix-sept pays concernés s'entendent pour élaborer une nouvelle liste de produits, réduite aux technologies les plus stratégiques. Ainsi, à la grande satisfaction des exportateurs occidentaux, le commerce avec l'Est est-il libéré d'un certain nombre d'entraves et surtout - et c'est sans doute le plus important - la discrimination qui pesait sur l'Union soviétique est-elle écartée. L'Ouest met Mikhaïl Gorbatchev au bénéfice d'une mesure qui, dans le jeu du Russe, constitue un nouvel atout intérieur. La décision est dans l'ensemble bien accueillie. "Un pas positif" selon les termes de la déclaration du sommet économique de Houston².

¹ Bulletin des Communautés européennes, 4/1990, p. 57.

² Houston Economic Declaration, 11 juillet 1990.

Même l'Alliance atlantique est emportée par le changement. Les bouleversements survenus en Europe, en particulier le déclin de la menace militaire soviétique, suscitent interrogations et remises en cause de la stratégie de l'OTAN. En mai 1989, à Bruxelles, le Conseil de l'Atlantique Nord avait bien enregistré l'amélioration réelle "des possibilités de dialogue fructueux entre l'Est et l'Ouest". Mais il n'avait décidé ni initiative, ni renouveau. Des actions diplomatiques illustrent l'esprit d'ouverture dont font preuve les Otaniens. En décembre 1989, le ministre soviétique des affaires étrangères, Edouard Chevardnadze, visite, à l'invitation de Manfred Wörner, le secrétaire général de l'OTAN, le quartier général de l'Alliance à Bruxelles. L'événement atteste le climat de compréhension et de réconciliation, auquel oeuvrent désormais Otaniens et Soviétiques. Et, lors du sommet de l'OTAN à Londres, en juillet 1990, le président George Bush fait sensation en proposant d'inviter Mikhail Gorbatchev à un prochain sommet de l'Alliance. Les résolutions qui figurent dans la déclaration de Londres traduisent en toutes lettres la volonté de renouveau de l'Alliance. Le processus de révision de l'OTAN est bel et bien engagé. "L'OTAN doit devenir une institution où Européens, Canadiens et Américains travaillent ensemble non seulement pour leur défense, mais encore pour la création de nouveaux partenariats avec toutes les nations d'Europe"¹. Il importe donc que la Communauté atlantique se tourne vers les pays de l'Est, ses anciens adversaires du temps de la guerre froide, et leur offre son amitié. Et l'OTAN d'inviter tous les autres Etats membres de la CSCE à souscrire avec elle un engagement de non-agression.

L'attitude de l'OTAN envers la CSCE, déterminée et déterminante, mérite aussi d'être relevée. Les doutes - surtout du côté américain - ont disparu. L'Alliance embrasse pour ainsi dire la cause de la Conférence et de son institutionnalisation de manière qu'elle devienne "le lieu d'un dialogue politique plus large dans une Europe plus unie". Elle recommande des consultations régulières entre les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres, des conférences-bilans, convoquées tous les deux ans, la création d'un secrétariat permanent, d'un centre pour la prévention des conflits et d'un Parlement - l'Assemblée de l'Europe - sur le modèle de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. L'avenir du dialogue entre Européens est d'une certaine façon assuré. Les Soviétiques ne s'y sont pas trompés. Et Mikhail Gorbatchev et Edouard Chevardnadze se sont félicités des décisions de Londres. "L'Occident tend la main à l'Est, déclare le 6 juillet à l'agence Tass le ministre soviétique des affaires étrangères. Nous sommes prêts à notre tour à tendre la main à l'Occident"².

Le 14 juillet, l'Allemand Manfred Wörner, atterrit à Moscou. C'est la première fois depuis la création des deux pactes militaires, que le secrétaire général de l'Alliance atlantique est accueilli en Union soviétique. La rencontre avec Gorbatchev confirme la volonté soutenue de dialogue et de Bruxelles et de Moscou. C'est bien le signe, déclare devant la presse l'hôte du Kremlin, que la guerre froide est passée, l'époque de la confronta-

¹ Déclaration de Londres sur une Alliance de l'Atlantique Nord rénovée publiée par les chefs d'Etat et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Londres les 5 et 6 juillet 1990.

² Le Monde, 8/9 juillet 1990.

tion révolue et la méfiance abolie et qu'est arrivé le moment de construire une nouvelle Europe. Il est venu à Moscou, dit-il aux membres du Soviet suprême de l'URSS le 16 juillet, avec un message très simple : "Nous vous offrons notre amitié"¹. Mettre en place de nouvelles structures de coopération, en vue de rendre impossible le retour à la guerre froide, voilà la mission qu'entend désormais assumer l'OTAN. Et Manfred Wörner de faire valoir devant ses hôtes que la déclaration de Londres reflète le changement d'atmosphère à l'Ouest. C'est, semble-t-il, ce qu'ils comprennent. A l'invitation que lui adresse l'OTAN via Manfred Wörner d'assister à une réunion du Pacte, le leader du Kremlin répond favorablement. Les Occidentaux paraissent vouloir rassurer au maximum les Soviétiques et appuyer autant que faire se peut le président Gorbachev, alors que prend fin le XXVIIIe Congrès du Parti communiste d'Union soviétique. Ce qui importe, relève encore Manfred Wörner devant la presse, c'est non seulement de supprimer la confrontation, mais encore d'assurer la stabilité, la liberté et la démocratie². De leur côté, les Soviétiques, dans un document qu'ils remettent à leur hôte allemand, proposent une déclaration commune de renoncement à la violence et à la menace. La survivance de difficultés n'exclut plus la poursuite active du rapprochement et de la coopération.

Même la question allemande est désormais réglée. Moins d'une année après l'effondrement du mur de Berlin, la réunification entre dans les faits. L'union économique et monétaire entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande est intervenue le 1er juillet 1990. Et l'union politique interviendra le 3 octobre 1990. Reste le règlement international de la question allemande et le problème de l'intégration de l'Allemagne de l'Est dans l'OTAN. Lors des premières réunions dites "2 + 4", c'est-à-dire entre les deux Allemagnes et les quatre grandes puissances, les Soviétiques avaient combattu l'insertion de la RDA dans l'Alliance atlantique. Les circonstances ont favorisé les desseins allemands. La libéralisation du COCOM, l'ouverture de l'OTAN et le prêt de cinq milliards de marks allemands à l'URSS ont en quelque sorte conditionné le retournement du Kremlin. En juillet 1990, le chancelier Kohl, au cours d'une visite en Union soviétique, obtient du président Gorbachev le départ des troupes soviétiques de RDA et le maintien de l'Allemagne unie dans l'OTAN - mais à certaines conditions : la non extension - du moins provisoirement - du dispositif de défense de l'OTAN sur le territoire de l'ex-RDA et le plafonnement de la future armée allemande à 370 000 hommes. Là encore, la détente a fait son oeuvre. Et, pour asseoir l'édifice de paix, les "2+4" sont convenus le 12 septembre 1990, dans le "Traité portant règlement définitif concernant l'Allemagne", de restaurer la souveraineté pleine et entière de l'étalement moyennant quelques obligations et engagements imposés à Bonn.

Toutefois, en matière de stratégie économique et financière envers l'Union soviétique, les idées ne sont pas encore uniformes. Aux Etats-Unis, des réserves demeurent. Le Congrès est loin d'être acquis à une ouverture commerciale et économique totale à

¹ "Partenaires dans la stabilité au sein d'une Europe commune", discours prononcé par le secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Wörner, devant les membres du Soviet suprême de l'URSS, Moscou, le 16 juillet 1990.

² Neue Zürcher Zeitung, 16 juillet 1990.

Moscou. Et dans l'administration, les résistances n'ont pas disparu. En juin 1990, le Département du commerce s'est encore opposé, pour des raisons de sécurité nationale, à la livraison de hautes technologies à l'URSS. En Europe aussi, des divergences sont apparues à propos de l'aide financière à l'Union soviétique. Lors du Conseil européen de Dublin, en juin 1990, Mme Margaret Thatcher a combattu l'octroi de crédits à l'URSS en l'absence de réformes claires vers l'économie de marché. Et, d'une certaine manière, elle a obtenu gain de cause, réussissant à imposer le "wait and see".

En juillet 1990, à Houston, aux Etats Unis, lors du seizième sommet économique annuel du Groupe des sept pays les plus industrialisés (G 7), la confusion a en quelque sorte régné à propos de la politique d'aide financière à Moscou. Tandis que les Etats-Unis insistaient sur la subordination de l'aide à l'accélération des réformes économiques, c'est-à-dire à la libéralisation des structures, l'Allemagne fédérale et la France entendaient répondre favorablement à l'appel de Mikhaïl Gorbatchev pour l'aider à accomplir ses grands tournants politique et économique. D'une certaine manière, le communiqué final reflète les divergences de vues. Tout en déclarant, en termes diplomatiques, assujettir l'octroi d'une aide occidentale à des réformes politiques et économiques en profondeur, les Sept laissent en quelque sorte la liberté d'accorder une assistance immédiate à l'URSS à "quelques pays" en mesure de le faire.

Reste que, de tout côté, "l'accélération de l'histoire", selon le cliché à la mode, bouleverse les plans et les prévisions, fouette les imaginations créatrices, force le dialogue et la concertation. Les réserves, les restrictions mentales, les doutes et les inquiétudes diffuses qui existent encore n'empêchent pas - ou plus - les avancées en matière d'intégration et de coopération européennes. La chute finale du communisme, la décomposition du bloc oriental, l'union des deux Allemagnes débouchent sur une redistribution des cartes et une réunification des valeurs qui ouvrent à l'Europe de l'Atlantique à l'Oural - ou à Vladivostok - de nouvelles perspectives et autorisent de nouvelles espérances. Intérêts bien pensés, considérations stratégiques, idéalisme européen commandent désormais l'intégration de l'Est et de l'Ouest. "Ce qui est en jeu est trop important, relève le vice-président de la Commission des Communautés européennes Frans H.J.J. Andriessen, pour que l'on accepte tout risque d'échec"¹.

Pourtant, les bonnes intentions qu'affichent l'Ouest et l'Est sont quelque peu dérangées par les turbulences politiques et le chaos économique où a plongé l'Europe centrale et orientale et par les intérêts immédiats qui priment en Europe occidentale. Dans le fond, la confusion reste délicate à démêler. Gouvernements, hommes politiques, experts promeuvent à tour de bras des idées qui, souvent, abusent dans les circonstances actuelles de désordre et d'incertitude. La rhétorique devance et la réelle détermination des acteurs et la réunion des conditions que requiert la renaissance de l'Est. Les mots, trop souvent, ne correspondent pas aux choses. Comment mettre en oeuvre, par exemple, un nouveau plan Marshall en Union soviétique, quand font défaut les structures, les mentalités, la culture

¹ Frans H.J.J. Andriessen, "Les Changements en Europe centrale et de l'Est. Le rôle de la Communauté européenne", in Revue de l'OTAN, février 1990, p.6.

économique adhéquats ? Comment favoriser, pour prendre un autre exemple, les exportations de l'Est, quand l'accès aux marchés occidentaux reste, pour l'essentiel, fermé aux produits agricoles ? Ainsi existe-t-il un hiatus entre les déclarations répétées sur la solidarité nécessaire et les contraintes et autres servitudes qui pèsent sur les politiques occidentales ou orientales.

C'est dire que de l'effort réel consenti, du choix des solutions et de la rapidité de leur mise en oeuvre dépend la réussite des redressements en cours. Les atermoiements, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, hypothèquent nécessairement la marche vers des lendemains qui chantent. L'ampleur de la crise et les menaces qui pointent à l'horizon appellent une mobilisation exceptionnelle de toutes les volontés et de tous les moyens. L'heure est à l'urgence.

